



BULLETIN MUNICIPAL

Bref Info n°32

Le mot du maire,

Ce 32^{ème} Bref Info, auquel je suis très attachée, est l'occasion pour moi de vous donner quelques nouvelles concernant certains dossiers importants pour l'avenir de notre commune.

Aujourd'hui je voudrais faire le point sur notre station d'épuration.

Commençons par un bref historique : la commune de Tarentaise a décidé il y a quelques années d'entreprendre la construction d'une station d'épuration des eaux usées et en a confié la maîtrise d'œuvre en mission complète à la DDAF (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt) et la réalisation à la société SNTP (reprise depuis par la société TPCF). Les travaux ont été réceptionnés le 23 octobre 2000. Or, depuis sa mise en route, de nombreux dysfonctionnements ont été constatés.

La commune a donc décidé d'engager une procédure judiciaire contre la DDAF et l'entreprise dans le cadre de la garantie décennale.

Une première réunion d'expertise a eu lieu le 31 mars 2009. Les conclusions de l'expert font état de nombreux éléments de non-conformité dans la construction de cette installation : problème du lieu d'implantation de la station dans une zone très humide, défaut d'étanchéité des bassins, problème de granulométrie du sable, sous dimensionnement de la station par rapport à ce qui était notifié dans le cahier des charges, défaut de construction du drain réalisé par la société TPCF.

L'expert a remarqué également que la tranchée effectuée en amont de la station par la commune de Tarentaise a été efficace pour couper les arrivées d'eaux souterraines qui perturbaient également le fonctionnement de l'ouvrage.

Une deuxième réunion d'expertise a eu lieu le 9 juillet dernier. Les conclusions de l'expert accompagnées de ses préconisations devraient parvenir en mairie d'ici la fin du mois de juillet.

Nous ne manquerons pas ensuite de vous tenir informés de la suite de ce dossier.

Vous trouverez également dans ce Bref un peu plus copieux que d'habitude des articles relatifs à la vie associative, une information du SICTOM ainsi que des articles relatifs au PLU/PLH, aux finances de la commune, aux tarifs de l'eau ainsi qu'à la nouvelle charte du parc du Pilat.

Je vous souhaite une bonne lecture et au nom de l'équipe municipale d'excellentes vacances.

Bien chaleureusement,

Évelyne Estellé



Pilat propre

A l'initiative du parc du Pilat, relayé par la municipalité de Tarentaise, l'opération « Pilat Propre » s'est déroulée courant mai.

Armés de sacs et de paires de gants, parents, enfants et élus ont arpenté les fossés aux abords du village afin d'en enlever les déchets et autres détritrus.

Le butin était moins important que les années précédentes, ce dont ne pouvaient que se réjouir les participants qui voulaient y voir le signe d'une prise de conscience collective.

Espérant être plus nombreux pour l'édition 2010.

E. Quiblier



Quelles finances pour la commune en 2009 ?

Comme l'an dernier, nous vous présentons ici les prévisions de recettes et de dépenses de la commune, budget général d'un côté, budget eau et assainissement de l'autre.

Vous le savez, en plus des sommes versées par l'État et les collectivités locales (dotation globale de fonctionnement, reversements de TVA, subvention de la communauté de communes, du conseil général, du conseil régional) et de diverses recettes (concessions dans le cimetière par exemple), les finances de la commune sont alimentées par les impôts directs payés essentiellement par les habitants.

Pour 2009, il a été décidé, comme l'an dernier, d'augmenter les taux de l'année précédente de 2 %, ceci afin de permettre de réaliser les améliorations souhaitées par tous sans trop affaiblir les réserves financières de la commune. Même s'il n'est jamais agréable de payer ses impôts, on peut se consoler en constatant que, même après l'augmentation, les taux en question sont pour Tarentaise nettement inférieurs aux taux pratiqués en moyenne l'année d'avant dans notre département ou dans la France entière et qu'on est très loin du maximum possible, ainsi qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous.

	Tarentaise (2008)	Tarentaise (2009)	Loire (2008)	France (2008)	maximum autorisé (2009)
taxes d'habitation	7,61 %	7,76 %	12,45 %	14,57 %	36,43 %
taxes foncières (bâti)	14,11 %	14,39 %	19,57 %	18,74 %	46,85 %
taxes foncières (non bâti)	35,91 %	36,62 %	38,20 %	44,81 %	112,03 %

Remarque : le montant total à payer de votre feuille d'impôts locaux pourra être en augmentation de plus de 2 % du fait que ces impôts ne servent pas qu'à alimenter le budget de la commune mais aussi ceux du Conseil général et du Conseil régional qui décident de leur côté de leurs propres taux.

Voici maintenant les grandes lignes du **budget communal 2009**

(ce tableau tient compte de la décision modificative du 25 juin 2009 ; montants arrondis à l'unité)

Recettes (section de fonctionnement)	
impôts et taxes	116 957
subventions et dotations	94 078
recettes diverses (concessions dans le cimetière, etc.)	5 160
autres recettes diverses (revenu d'immeubles et remboursements divers)	12 500
recettes de fonctionnement pour l'année 2009	228 695
résultat de l'année 2008	86 275
total des recettes de fonctionnement cumulées	314 970
Dépenses (section de fonctionnement)	
charges de personnel	118 300
charges à caractère général (entretien des biens de la commune, frais postaux, etc., etc.)	137 779
autres charges diverses (service incendie, indemnités des élus, etc.)	31 187
charges financières (essentiellement intérêts de la dette)	1 444
transfert au service annexe « eau et assainissement »	2 032
virement destiné à permettre les dépenses d'investissement (voir ci-dessous)	24 228
total des dépenses de fonctionnement	314 970
Recettes (section d'investissement)	
subventions d'investissement	19 300
dotations diverses (remboursement de TVA notamment)	3 700
remboursement des assurances (éclairage public et poteau incendie)	5 336
emprunt éventuel pour abri à pouzzolane	55 000
virement de la section de fonctionnement (voir ci-dessus)	24 228
recettes d'investissement pour l'année 2008	107 564
Dépenses (section d'investissement)	
remboursement des emprunts (en capital)	7 356
frais d'études (pour le plan local d'urbanisme)	8 000
éclairage public et poteau incendie	6 238
travaux sur voirie communale	26 900
abri à pouzzolane	55 000
autres	4 070
total des dépenses d'investissement	107 564

Deux remarques :

- 1) le total des recettes est égal au total des dépenses (on ne peut dépenser que ce qu'on « gagne ») ;
- 2) pour permettre les dépenses d'investissement, il est nécessaire de transférer des sommes de la section de fonctionnement (où il y a davantage de recettes) à la section d'investissement (où les recettes seraient sans cela insuffisantes).

Voici maintenant les grandes lignes du

budget annexe au budget communal 2009 concernant l'eau et l'assainissement

(ce tableau tient également compte de la décision modificative du 25 juin 2009 ; montants arrondis à l'unité)

Recettes (section de fonctionnement)	
vente de l'eau	22 999
redevances d'assainissement	11 085
amortissement des subventions d'investissement	12 668
transfert depuis le budget communal	2 032
total des recettes réelles	48 784
Dépenses (section de fonctionnement)	
charges de personnel	3 000
charges à caractère général (entretien, électricité, etc., etc.)	13 392
charges financières (intérêts de la dette)	5 744
charges exceptionnelles (annulation de recettes)	200
amortissement des dépenses d'investissement	24 373
total des dépenses réelles	46 731
résultat négatif de l'année 2008	2 075
total des dépenses pour l'investissement	48 784
Recettes (section d'investissement)	
virement de la section de fonctionnement (amortissement)	24 373
subvention pour la protection des sources	5 600
subvention pour travaux sur la station d'épuration	94 650
sous-total	124 623
excédent 2008	54 215
total des recettes	178 838
Dépenses (section d'investissement)	
virement à la section de fonctionnement (amortissement)	12 668
remboursement des emprunts (en capital)	7 655
protection des sources	13 433
travaux sur la station d'épuration	145 082
total des dépenses d'investissement	178 838

Remarque : en tenant compte cette année de la possibilité d'amortir non seulement les dépenses d'investissement, mais aussi les subventions correspondantes, le transfert envisagé entre les sections de fonctionnement du budget communal et de son annexe concernant l'eau et l'assainissement est seulement de 2 032 € contre 5 000 € l'an dernier

Les tarifs de l'eau

Selon qu'ils sont raccordés ou non à l'assainissement collectif, les abonnés payent des montants différents pour une même consommation.



Les abonnés n'utilisant pas le réseau collectif d'assainissement payent, outre un montant fixe de 27,00 €, une somme de 1,02 € par m³ consommé, à quoi vient encore s'ajouter une redevance dite de pollution domestique dont le montant est décidé par l'agence de l'eau Loire-Bretagne et lui est reversé. **Les tarifs décidés par la commune sont identiques à ceux de l'an dernier.** Les factures seront cependant en augmentation d'environ 4 à 5 pour cent (4,6 % pour une consommation annuelle de 120 m³) en raison de l'augmentation de la redevance de pollution domestique citée plus haut dont le montant, lui, a plus que doublé par rapport à l'année dernière, passant de 0,056 €/m³ à 0,116 €/m³.

Les abonnés qui sont raccordés au réseau d'assainissement collectif de la commune payent, en plus des sommes précédentes, un **supplément** constitué, d'une part un montant fixe de 60,50 € (contre 55,00 € l'an dernier, soit 10 % d'augmentation), d'autre part une somme liée de 0,45 € par m³ consommé (contre de 0,40 €/m³ l'an dernier, soit 12,5 % d'augmentation) ; il faut ajouter à cela une redevance dite de modernisation des réseaux de collecte dont le montant, tout comme pour la redevance de pollution domestique, est décidé par l'agence de l'eau Loire-Bretagne et lui est reversé. À noter que cette dernière redevance, comme la précédente, a plus que doublé par rapport à l'an dernier, passant de 0,032 €/m³ à 0,068 €/m³. Cela se traduit globalement par une augmentation de l'ordre de 8 à 9 pour cent pour chaque habitation concernée (8,8 % pour une consommation annuelle de 120 m³), à peu près le double de l'augmentation subie par les autres abonnés.

Pourquoi avoir décidé une telle augmentation ? Tout simplement parce que, sans cela, le budget correspondant de la commune aurait été en déficit et qu'il n'était pas pensable de maintenir les tarifs de l'an dernier. Cela dit, plutôt que d'augmenter encore bien davantage les tarifs, il a été fait le choix de prévoir, pour le cas où cela s'avérerait nécessaire, un éventuel transfert du budget général de la commune au budget eau et assainissement.

Pour cette année 2009, lors de l'établissement du budget primitif, et en l'attente ⁽¹⁾ d'une décision budgétaire modificative permettant l'inscription de l'amortissement des subventions (seul l'amortissement des dépenses d'investissement était pris en compte jusque-là), c'est à titre provisoire qu'un montant de 15 000 € avait été décidé ; lors du conseil municipal du 26 juin 2009, cette somme, après prise en compte de cet amortissement, a été ramenée à 2 032,15 €, soit moitié moins que la somme prévue l'an dernier pour le même usage qui était de 5 000 € et qui, il convient de le noter, n'a pas eu à être utilisée.

En tout état de cause, la grande majorité du conseil municipal a trouvé tout à fait légitime que l'ensemble des contribuables de la commune, y compris donc les abonnés utilisant un système d'assainissement individuel, de même d'ailleurs que les contribuables de la commune non abonnés, soient amenés à payer une (petite) partie des dépenses correspondantes. Il s'agit là de l'application d'un **principe de solidarité** qui s'applique constamment par ailleurs en matière de financement des services publics : nous payons tous des impôts pour les écoles, collèges, lycées, universités, alors que nous n'avons pas tous des enfants qui les utilisent ; les améliorations qui sont apportées par le département ou la commune à nos routes et chemins sont payées par tous, y compris par ceux d'entre nous qui ne les utilisons jamais ; et les exemples de ce genre sont extrêmement nombreux.

(1) Le compte rendu de la séance précisait : « la somme prévue en tant que subvention du budget communal au budget de ce service n'aura probablement pas besoin d'être réellement dépensée, ou seulement très partiellement : une décision modificative va en effet être étudiée pour prendre en compte l'amortissement des subventions d'équipement reçues pour cet objet (seules sont amorties actuellement les dépenses réalisées et non les recettes correspondantes) ».

L. Besson



Courir pour le plaisir

Malgré un temps maussade, ce sont plus de deux cents coureurs (course des enfants comprise) qui se sont retrouvés sur la ligne de départ de la course hors stade « Courir pour le plaisir », organisée par le club omnisports de Tarentaise. Les conditions de course étaient difficiles à cause de la pluie qui rendait glissants certains passages. Mais cela n'a pas empêché les participants de prendre un réel plaisir, tant le cadre champêtre ainsi que l'organisation parfaite de la course faisaient oublier ces petits tracas météorologiques. « Pour organiser une telle manifestation, il faut six mois de préparation », soulignait Gérard Flachat, le monsieur-course du club. Nous avons aussi besoin d'une bonne cinquantaine de bénévoles le jour de la course, ceci afin de permettre son bon déroulement. Cela nous donne ainsi l'occasion de nous retrouver ensuite autour d'une table et de partager un bon moment convivial. » (source : *Le Progrès*)

Relevé des compteurs d'eau 2009

Nous vous demandons cette année de bien vouloir relever votre compteur d'eau et de nous retourner le coupon ci-joint en

mairie avant la fin du mois d'août.

Nous vous remercions pour votre aimable collaboration.

É. Estellé



MARCHE RALLYE sur le sentier Exbrayat

Samedi 13 juin, une sympathique équipe de marcheurs prenait le départ depuis Planfoy pour les 16 km de la traditionnelle boucle du sentier Exbrayat qui relie les deux villages de Planfoy et Tarentaise, ce sentier créé à la mémoire de l'écrivain Charles Exbrayat qui vécut une partie de sa vie dans nos deux villages.

Comme, chaque année,, les participants étaient invités à plancher sur un questionnaire qui portait cette année sur la vie et l'œuvre de Charles Exbrayat. Le beau temps était de la partie et les concurrents cherchaient l'ombre pour réfléchir et s'aider à compléter leurs réponses. Les trois premiers primés reçurent des livres sélectionnés pour le Prix Charles Exbrayat (*) qui sera remis comme chaque année à l'occasion de la fête du livre.

(*) Le prix Charles Exbrayat est décerné par un jury de lecteurs : vous êtes donc tous sollicités pour apporter votre jugement, les livres étant à votre disposition dans les bibliothèques des deux villages. Il s'agit cette année 2009 de : *Dans la tête de Shéhérazade* de Stéphanie Janicot, *Juste avant l'hiver* de Françoise Henry et *La vie tranchée* de Bénédicte des Mazery. Fin août et courant septembre, des animations et des émissions se feront avec les auteurs : en voici le programme !

Vendredi 18 août à 14 heures en mairie de Planfoy avec Bénédicte des Mazery.

Vendredi 11 septembre à 18 heures en mairie de Rochetaillée avec Stéphanie Janicot.

Vendredi 18 septembre à 18 heures en mairie de Tarentaise avec Françoise Henry.

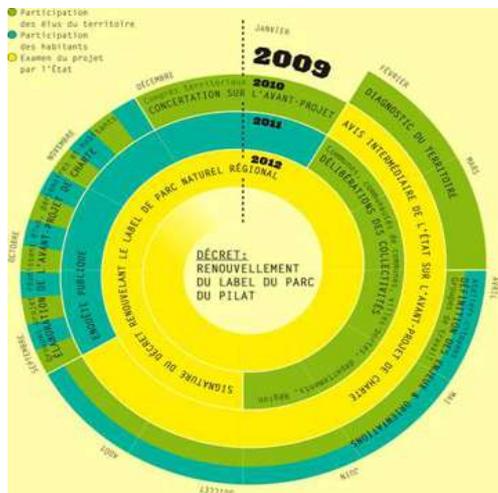


Les résultats étaient tout à fait honorables et les gagnants ont montré par leurs connaissances leur attachement à l'auteur. L'animation se poursuivait par une sympathique soirée grillades à Planfoy.

M. Peyron

Une nouvelle charte pour le Parc du Pilat

Toutes les informations sont sur www.pilat2025.org



Pourquoi une révision de la charte du Parc du Pilat ?

« Pour qu'un territoire soit labellisé "parc naturel régional", il faut qu'il présente une valeur patrimoniale et paysagère reconnue nationalement, comme c'est le cas pour le massif du Pilat, et qu'il défende un projet de protection et de développement. Ce projet, qui prend la forme d'une charte, arrive aujourd'hui à échéance et doit être révisé afin que le classement du Parc naturel régional du Pilat soit renouvelé jusqu'en 2025. »



Les documents ci-dessus sont issus du site du Parc du Pilat



Pilat Pour Tous

est une association d'usagers bénévoles qui a le souci de construire les comportements futurs des usagers des chemins du Pilat et dans le respect des autres usagers, des espaces naturels, des activités professionnelles et de loisirs

Pour tous renseignements ou demande d'adhésion, contacter Bruno Jourdat

1218, chemin de Praroué 42660 Tarentaise,

tél : 04 77 20 41 78, mél : bruno.jourdat@wanadoo.fr

les adhérents s'engagent à

ne pas favoriser le développement des loisirs motorisés dans le PNR du Pilat et pour ce faire :

- ne pas faire de publicité incitative pour la circulation des engins motorisés dans le Parc Régional du Pilat ;
- limiter par une concertation interclubs le nombre de **manifestations de masse** (compétitions ou randonnées) à but associatif ou caritatif dans le PNR du Pilat ;
- prôner, au sein des clubs et associations, l'utilisation **d'engins homologués** respectant la réglementation en vigueur ;
- circuler sur les chemins et sentiers ainsi que dans les sites adaptés, **sans pratiquer le hors-piste** et en **respectant les espaces naturels, les propriétés privées et les zones cultivées ou exploitées** ;
- rester courtois tout en **adaptant sa conduite dans une attitude de partage** avec les autres usagers et en respectant la **sécurité** et les droits des autres usagers.
- accepter et promouvoir les règles, énoncées ci-après, sur certains itinéraires « signalés » dits sensibles définis en accord avec les représentants des usagers et les municipalités concernées :
 - **éviter de circuler les dimanches après-midi,**
 - emprunter préférentiellement les itinéraires bis spécifiquement balisés et, si impossible, circuler à vitesse réduite en **groupe de véhicules limité en nombre.**

Collecte de vêtements pour Terre des Hommes

La collecte a eu lieu ce samedi matin 16 mai. Dans l'après-midi, nous avons rejoint le point de collecte du département à Villars avec un camion bien rempli des vêtements collectés dans les communes du Bes-sat et de Tarentaise.



Terre des Hommes, dans sa lettre de remerciement, nous explique que ces dons aident au financement des programmes de développement des pays du Sud.

En 2009, l'association soutient plus particulièrement :

- AFRIQUE VERTE (répartition des céréales au Sahel) ;
- GUATÉMALA (alphabétisation et formation aux droits humains pour les femmes indigènes) ;
- INDE DU SUD (défense des populations opprimées).

L'association participe également activement à la campagne « Mains Rouges » contre l'utilisation d'enfants soldats dans les guerres (pour plus d'information, consulter www.terredeshommes.fr et www.redhandday.org).



Merci à tous pour vos dons et rendez-vous en mai 2010 pour une nouvelle collecte.

E. Quiblier

Assemblée générale du comité de la Loire de Rugby

Le 19 juin, la commune de Tarentaise a eu l'honneur d'accueillir dès 16 heures et jusqu'à tard dans la nuit l'assemblée générale du Rugby Forézien. Tous les présidents des clubs de la Loire étaient présents, accompagnés par leurs responsables de formation.



Cette réunion s'est tenue dans la salle de la mairie et elle a permis de célébrer la deux-millième licenciée de la Loire en la personne de Marianne Blachon. Elle a reçu à cette occasion un équipement de rugby, de la firme DUARIG Sport, très mérité au regard de ses performances et de son attitude exemplaire tout au long de cette saison.

Cette soirée a permis de révéler la qualité de la formation des écoles de rugby de la Loire, notamment celle du Rugby Club du Haut Pilat représenté par le très actif G. Le Jaouen.

Parmi les invités de cette studieuse assemblée, monsieur Rochebloine, vice-président du Conseil Général chargé des sports, monsieur Gilbert, président de la communauté de communes des monts du Pilat et

monsieur Sigel, président du comité de rugby de la Loire nous ont fait l'honneur de leur présence.

Ils ont été très sensibles à la qualité de l'accueil de madame Estellé, notre maire, et ont rappelé leur attachement à notre village. Le bilan sportif a été suivi d'un repas sympathique au restaurant « Le Vieux Frêne ».

K. Hassaine



Relais Familles et dispositifs d'écoute

Notre communauté de communes des monts du Pilat- n'est pas épargnée par les soucis familiaux, le mal-être et la souffrance psychologique. Le Relais Familles, association de parents très active dans le développement des services aux familles sur la commune de Saint-Genest-Malifaux, a développé en partenariat avec les professionnels du secteur deux dispositifs d'accueil et de soutien : **le Point Écoute Jeunes et le Relais Écoute Familles**, financés par la Fondation de France et le Conseil Régional et animés par Karen CHANDEZON, psychologue clinicienne.

Le Point Écoute Jeunes s'adresse spécifiquement aux jeunes de 16 à 25 ans et/ou à leurs parents. C'est un lieu d'accueil et d'échange avec un psychologue, indépendant des établissements scolaires et des structures de soin.

Orientation, problèmes scolaires, chômage, échecs, déceptions sentimentales, conflits familiaux, sexualité, dépendance, isolement, etc. : tous les sujets peuvent ainsi être abordés sans

jugement, tous étant susceptibles de susciter des questions, voire un mal-être qu'il est important de prendre au sérieux.

Le Relais Écoute Familles vise à soutenir les familles face aux problèmes qu'elles peuvent rencontrer. Il s'adresse aux adultes, parents, grands-parents, éducateurs, etc., qui se posent des questions, s'inquiètent ou ont des difficultés qui pourraient avoir un impact sur le fonctionnement de la famille.

En parler avec un professionnel de l'écoute, en toute confidentialité, peut aider à dénouer les problèmes ou éviter qu'ils ne s'aggravent.

Le Relais Écoute Familles et le Point Écoute Jeunes ne sont pas des structures de soin mais avant tout des lieux d'accueil et de prévention gratuits, ouverts à tous. Un ou deux entretiens suffiront parfois ; dans d'autres cas, un accompagnement plus long et/ou une orientation spécifique seront proposés.



Ils visent également à faciliter la démarche des jeunes qui se sentent mal ou perçoivent une difficulté en leur proposant un rendez-vous assez rapidement et près de leur domicile.

le vendredi après midi.

au Relais Familles

22 rue de la Semène

42660 St-Genest-Malifaux

04 77 06 58 40

le mercredi après midi

à l'Espace socio-culturel

de la Déôme

impasse mai 1945

42220 Bourg-Argental

Des rencontres pourront être organisées dans les autres villages selon les demandes.

Coup d'œil sur la bibliothèque municipale de Tarentaise

Elle est animée par une équipe de sept bénévoles qui vous accueillent les mardi et jeudi de 14h à 16h et surtout le samedi de 10h à 11h30.

Elle possède un fonds propre d'environ 1000 documents et est alimentée régulièrement par le bibliobus de Bourg-Argental.

Les lecteurs peuvent emprunter gratuitement 5 livres par personne pendant 4 semaines (le délai peut éventuellement être prolongé).

Grâce à l'aide du Conseil Général, la bibliothèque va acquérir un équipement informatique permettant aux lecteurs de consulter le catalogue de la médiathèque de la Loire et de réserver des documents (uniquement à la permanence du samedi matin).

À noter qu'à compter du mois de septembre, une permanence supplémentaire sera assurée le mercredi de 17h30 à 18h30, ce à l'essai jusqu'en décembre.

Bonne lecture à tous...

L'équipe de la bibliothèque



Enfouissement de réseaux

Des travaux d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques seront effectués au cours du dernier trimestre dans le secteur des Palais.

Des tranchées devront être réalisées en terrain privé pour permettre la réalimentation des habitations en souterrain.

Ainsi des conventions seront prises par l'entreprise Chomienne avec les riverains concernés.

É. Estellé



« 1 Semaine pour 1 Emploi » du 19 au 23 octobre 2009

Pour cette 5^{ème} édition de « 1 Semaine pour 1 Emploi », Pôle emploi Rhône-Alpes, né de la fusion de l'ANPE et des Assedic, organise, avec de nombreux partenaires institutionnels, une semaine qui s'adresse à toute personne à la recherche d'un emploi. Axée sur le recrutement direct, cette édition, qui se tiendra du 19 au 23 octobre 2009, ouvre de nombreuses perspectives aux visiteurs grâce à la mise en place de forums de recrutement, *job dating* et journées sur la création et reprise d'entreprises.

« 1 Semaine pour 1 Emploi » offre l'occasion d'une rencontre directe entre chercheurs d'emploi et employeurs ayant des postes à pourvoir : 2.000 entreprises sont attendues et 9.000 offres d'emploi devraient être proposées.

Les candidats pourront optimiser leur chance le jour J grâce à des ateliers de préparation (évaluation des compétences, préparation à l'entretien d'embauche, tests d'habileté, etc.).

Dans la Loire, les conseillers de Pôle emploi accueilleront les entreprises et les demandeurs d'emploi lors des forums de recrutement à Saint-Étienne, Saint-Chamond, Rive-de-Gier, des forums emploi-insertion à Roanne et Saint-Étienne, un forum sur l'économie sociale et solidaire au Chambon-Feugerolles ; des actions autour de la création et la reprise d'entreprise sont programmées à Montbrison, Andrézieux-Bouthéon, Saint-Étienne et Saint-Chamond. Auront également lieu une table ronde sur l'égalité des chances hommes-femmes face à l'emploi et des ateliers sur pole-emploi.fr dans différents cybercentres.

De nombreux partenaires s'engagent à nos côtés : le Fonds social européen, des partenaires régionaux (la préfecture de région, la Région Rhône-Alpes, la DRTEFP, l'Agefiph, l'APEC, la DRDFE, le CRIJ, le MEDEF, Agefos PME, le SPENRA, les missions locales ainsi que l'AFIJ, Saint-Étienne Métropole, le Conseil Général, les Chambres consulaires, l'AFPA et de nombreuses municipalités du département).

Le programme détaillé sera disponible sur le site www.1semainepour1emploi.fr dès le mois de juillet ainsi que dans tous les pôles emploi dès septembre.

Un 12 juillet aux couleurs du cirque sur la place du village



Cette année la fête à l'occasion du 14 juillet a changé d'aspect.

Au lieu du traditionnel feu d'artifice qui nous a souvent posé beaucoup de problèmes, l'équipe municipale a souhaité innover et offrir l'occasion d'une rencontre où grands et petits pourraient se retrouver autour d'un spectacle et a choisi des clowns, *les Kipouni's* : le spectacle a plus à tous, les enfants n'ayant pas manqué de manifester leur spontanéité.

Après la représentation, l'ensemble des participants (environ 170) a pu discuter et bavarder autour d'un apéritif sur la place du village.

Pour cette occasion, la circulation a été déviée de façon à ce que chacun pût profiter pleinement de cette soirée très conviviale.

La réussite de cette organisation nous incite à poursuivre dans la même direction l'année prochaine et toutes les idées sont d'ores et déjà les bienvenues.



D. Blanc



PLU - PLH

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un outil de programmation de la politique locale de l'habitat à l'échelle intercommunale qui permet de définir pour les six années à venir les programmes de construction pour chacune des communes de la Communauté de Communes des Monts du Pilat (CCMP). Il doit suivre les orientations définies dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Sud Loire.

Plusieurs étapes ont été proposées par le cabinet d'urbanisme missionné par la CCMP :

- 1/ la réalisation d'un diagnostic fondé sur la compréhension du marché local de l'habitat et la prise en compte des contraintes territoriales ;
- 2/ la proposition des orientations permettant d'avoir une réflexion sur les possibilités d'action en matière d'offres qui seront à développer pour des ménages ciblés tout en s'inscrivant dans un projet de territoire ;
- 3/ la mise en place d'un programme d'actions.

Le diagnostic a été présenté au conseil communautaire du 16 décembre 2008 et chaque commune devra se prononcer, d'ici fin juillet, sur les orientations proposées.

Ces orientations se déclinent en six objectifs :

- permettre de diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins tout en respectant les principes d'économie d'espace et de qualité urbaine, un objectif transversal du PLH ;
- s'assurer de la qualité de l'offre et répondre aux exigences du développement durable ;
- maîtriser l'urbanisation et le foncier avec un objectif à atteindre au regard du SCOT d'une moyenne de 15 logements par hectare en extension et de 25 logements par hectare en renouvellement urbain.
- réaliser une production prudente de logements accessibles socialement, bien articulée à la demande qui nécessitera une analyse périodique des besoins et des difficultés à louer ou à relouer le parc social (celle-ci conditionnera la prescription ou pas de logements supplémentaires) ;
- poursuivre et étendre la réhabilitation du parc privé ancien pour permettre à la fois de conserver et d'améliorer la qualité résidentielle des centres bourgs tout en tenant compte des impératifs de développement durable en terme d'amélioration des performances énergétiques des habitations ;
- poursuivre la mise en œuvre de la politique de l'habitat au niveau communautaire avec une réflexion autour de la mobilisation et de l'animation partenariale au niveau de la CCMP.

Concrètement :

Entre 1999 et 2006, la croissance de la population de la communauté de communes a été de 1,4 % par an. Au regard du SCOT Sud Loire) et des projections démographiques données par l'INSEE, la population progresserait en moyenne de 0.8% à 1% par an et la population supplémentaire peut être évaluée à 1 000 habitants en 2015.

Le nombre de ménages atteindrait environ 6 500.

De même que l'accroissement de population s'est davantage amplifié sur les communes proches de l'agglomération stéphanoise, le parc de logements s'est également plus fortement développé sur ces communes.

En termes d'habitat, ce développement s'est traduit par une offre croissante de logements (augmentation de 1,75 % par an), notamment sur les communes centre et les communes du versant nord. La construction neuve a répondu à ce besoin avec plus de 60 à 80 logements par an en moyenne, principalement à travers la production de maisons individuelles (69 %). Une des principales conséquences de ce phénomène est que le foncier s'est raréfié et est devenu cher.

L'accroissement de l'offre de logements s'est également traduit par la transformation importante de résidences secondaires en résidences principales ainsi que par la diminution du nombre des logements vacants

Le PLH retient l'objectif de production énoncé par le SCOT de 92 logements par an soit 550 logements sur 6 ans entre 2009 et 2015. Cet objectif s'inscrit dans une perspective de 16 500 habitants en 2015 (échéance du PLH), soit une croissance moyenne de 0,8 % par an.

Ces 92 logements nouveaux par an répondront à la fois aux besoins liés à la croissance démographique ainsi qu'aux besoins consécutifs à la diminution de la taille des ménages et au renouvellement du parc existant.

Les choix d'urbanisme permettront de déterminer le projet de développement du territoire, d'articuler les besoins d'habitat, d'équipement, de préservation de l'identité, de développement durable. Il s'agit donc en premier lieu de maîtriser le développement urbain du territoire, en ayant pour objectif de passer d'une consommation foncière actuelle de 10 à 11 logements par hectare à une consommation foncière de 18 logements par hectare.

Le territoire de la CCMP a été organisé en deux sous-ensembles, composés respectivement des cantons de Saint-Genest-Malifaux et de Bourg-Argental avec trois types de communes dont les enjeux sont complémentaires :

- les deux communes centre : Bourg-Argental et Saint-Genest-Malifaux ;
- les six bourgs secondaires : Jonzieux, Marlhes, Planfoy, Saint-Romain-les-Atheux, Saint-Julien-Molin-Molette et Saint-Sauveur-en-Rue ;
- les huit communes rurales (moins de 500 habitants) : Le Bessat, Burdignes, Colombier, Graix, Saint-Régis-du-Coin, Tarentaise, Thélis-la-Combe et La Versanne.

En matière de logements, la répartition suivante a été proposée :

	Communes rurales	Bourgs secondaires	Bourgs centre	Total logements entre 2009 et 2015
Production totale de logements	99 soit 18%	210 soit 38%	243 soit 44%	552 soit 100%
Répartition actuelle de la population	17%	44%	39%	100%

L'habitat individuel représenterait environ 36 % des constructions avec 1 000 m² en moyenne (contre 1 300 m² actuellement), l'individuel groupé 34 % des constructions avec 400 m² en moyenne (contre 700 m² actuellement), et le petit collectif 30 % des constructions avec 200m² en moyenne (contre 250 m² actuellement) sur l'ensemble du territoire.

Pour nos communes rurales, l'habitat individuel serait privilégié à hauteur de 60 % (des 36 %). L'individuel groupé représenterait 40 % (des 34 %). Le collectif serait à revoir en fonction des demandes.

Bien que ce document relatif aux orientations doit être soumis aux communes, au SCOT et à la Préfecture avant d'être arrêté définitivement au 1^{er} trimestre 2010, son état actuel nous permet de réactiver notre PLU.

Le PLU est également un document d'urbanisme au niveau communal qui définit les zones constructibles et les règles de construction applicables à ces zones. Il doit être conforme aux prescriptions du PLH et aussi à celles du SCOT.

Pour notre commune, 18 logements seraient prévus sur les six ans, soit 3 logements par an, ce qui correspond au nombre de déclarations de travaux sur la période allant de 2002 à 2007.

Ce sont donc sur ces bases que le PLU sera présenté au conseil municipal puis en réunion publique à la rentrée.

É. Estellé - D. Blanc



Le Sictom Velay-Pilat nous informe...

Savez vous comment est répartie la taxe que vous payez pour l'enlèvement des ordures ménagères ?

Nous avons interrogé les services du SICTOM qui nous ont fait parvenir les informations ci-contre.



Utilisation de la TEOM sur 100 € Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères



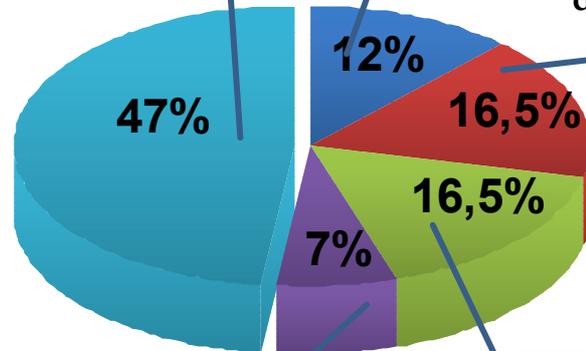
Collecte des ordures



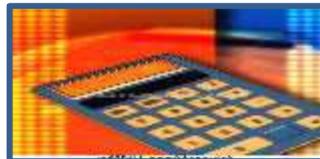
déchetteries



Tri sélectif



Frais de gestion



Centre d'enfouissement

Nous vous remercions de bien respecter le tri des déchets, particulièrement en cette période estivale.

Horaires tondeuses et autres

Les habitants de notre commune, comme tous les Ligériens, sont soumis à l'arrêté n°2000/074 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage.

Nous vous en rappelons l'article 7 :

« Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur

intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h ;
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



Passport biométrique : nouvelle procédure...

La mairie de Tarentaise est toujours habilitée à délivrer la carte nationale d'identité mais, dorénavant, les demandes de passeport sont reçues exclusivement dans les mairies des communes suivantes:

☞ Bourg-Argental	☞ Firminy	☞ Le Chambon-Feugerolles	☞ La Grand-Croix
☞ L'Horme	☞ Pélussin	☞ Roche-la-Molière	☞ Rive-de-Gier
☞ Saint-Chamond	☞ Saint-Étienne	☞ Saint-Jean-Bonnefonds	☞ Sorbiers
☞ Villars	☞ Andrézieux-Bouthéon	etc., etc.	

Pour la réalisation de la carte d'identité et du passeport, vous devez vous munir des documents suivants :

- deux photos respectant les règles officielles, identiques et non découpées ;
- un justificatif de domicile ;
- un extrait d'acte de naissance datant de moins de deux mois.



Pour les passeports, les photographies peuvent soit être fournies par l'utilisateur soit être prises par la station d'enregistrement de la mairie.



Un petit mot pour Jeanne Flachat

Notre jeune doyenne a fêté son 107^{ème} anniversaire le 12 juin dernier. 1902, l'année de naissance de notre « Miss du Pilat » a vu entre autres l'invention de la batterie automobile, la naissance du biologiste et philosophe Théodore Monod, la fin du gouvernement de Pierre Waldeck-Rousseau et le début de celui d'Émile Combes.

Nous, nous avons la chance d'avoir notre Jeanne, toujours aussi active, avec qui nous avons beaucoup de plaisir à discuter autour de ses souvenirs qu'elle nous fait partager avec toujours autant d'émotion. Nous l'avons trouvée en pleine forme, à l'écoute, attentionnée et heureuse d'être parmi les siens.

Nous souhaitons remercier vivement sa famille pour le petit mot touchant que nous avons reçu en mairie. Sachez que nous avons toujours autant de plaisir à rencontrer Jeanne et à partager avec elle les expériences qu'elle a vécues et qui sont le témoin nostalgique d'un temps pas si lointain que ça.

Nous lui donnons rendez-vous l'an prochain pour ses 108 ans.

En toute amitié,

L'ensemble de l'équipe municipale

Associations :

Faites-nous part de vos diverses manifestations ou informations pour les prochains bulletins

brefinfos.tarentaise@gmail.com

Si vous souhaitez visualiser le bref-Infos en couleurs,

http://perso.orange.fr/mairie.tarentaise/

Vous pouvez également vous inscrire sur la liste de diffusion et recevoir notre bulletin par courriel.

Rien de plus simple, faites votre demande à :

brefinfos.tarentaise@gmail.com

État civil

Décès

Eric Pelc
le 7 avril 2009

Philippe Celle
Le 29 avril 2009

Bernadette Fayard, veuve Moulin
le 4 mai 2009



Merci à tous ceux qui ont facilité la réalisation de cette édition.

En particulier M. Staron qui nous a fourni diverses photos.

Merci également aux personnes qui ont aidé au fleurissement du village.

Calendrier des manifestations

1^{er} et 2 août : ball trap

5 août : promenade d'une demi-journée (10 km) « Le château du Toile » dans le cadre des marches de l'été de l'office de tourisme du Haut Pilat

26 août : promenade d'une demi-journée (10 km) « Le sentier Exbrayat » dans le cadre des marches de l'été de l'office de tourisme du Haut Pilat

29 août : La Tarentaisienne départ de 7h30 à 12h selon les circuits (28-37-47km en VTT et 65 km sur route)

30 août : manifestation sportive l'Aspasiennaise organisée par ECSEL (espoir cycliste Saint-Étienne Loire) et l'amicale des sapeurs pompiers (en vélo, montée chronométrée au départ de Saint-Étienne (CD8 Portail rouge) de 8h30 à 10h30, arrivée à la Croix de Chaubouret ; à pied, trois parcours de 5, 12 et 20 km)

3 septembre : rentrée des classes

du 14 au 20 septembre : semaine de la mobilité (diverses manifestations seront proposées sur les différents modes de transport)

Horaires

Mairie

Ouverture au public

Mardi : de 14h à 16h30

Mercredi : de 14h à 16h30

Jeudi : de 14h à 16h30

Samedi : de 9h à 11h30



Madame le Maire

reçoit les samedis matins
de 9h à 12h sur rendez-vous

☎ 04 77 20 40 98



DÉCHETTERIE DU SICTOM VELAY-PILAT SAINT-GENEST-MALIFEAUX AU LIEU-DIT "LE PRÉ"

Horaires d'ouverture au public

lundi et vendredi : de 14h à 17h (1)

mercredi et samedi : de 10h à 12h et de 14h à 17h (1)

(1) entre le 15 mai et le 15 septembre, fermeture à 18h.

Bibliothèque

Mardi : de 14h à 16h

Jeudi : de 14h à 16h

Samedi : de 10h à 11h30



Agence Postale du BESSAT



Du mardi au samedi de 9h à 12h

Fermée le lundi

☎ 04 77 51 97 71

La mairie sera fermée du 9 août au 30 août (en cas d'urgence, contacter les élus)